

EARL JAMONET
445 chemin de l'ozon
26300 Chatuzange le goubet
France

L'Isle Jourdain, le 14 novembre 2014

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande et après examen des renseignements fournis, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la conclusion de l'évaluation de votre produit concernant leur utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007.

Vous retrouverez votre produit conforme, sur notre site Internet http://ap.ecocert.com/liste_intrant/index;
Lien personnalisé :
http://ap.ecocert.com/liste_intrant/fournisseur?info=1000277&information=1

La mention que vous devez faire figurer sur étiquette et sur facture de vente pour vos produits utilisables en Agriculture Biologique est la suivante à compter du 01/01/09 :

¹ « Produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE n° 834/2007 »

Attention : conformément au contrat de vérification des intrants, aucune référence à Ecocert n'est possible sur les étiquettes ou tout autre support de communication.

Cependant, la parution de vos produits sur le site Internet d'ECOCERT constitue une garantie pour l'utilisateur en Agriculture Biologique ; ce dernier peut présenter à son organisme certificateur une page d'impression du site, qui sera considérée comme une garantie suffisante si elle est accompagnée de la garantie sur facture.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

PETIT AUDE
Assistante référant Intrants



P.J. : Conclusion de vérification